



Jury pour un travail saisonnier

Par **clemmm**, le **19/03/2009** à **18:12**

Bonjour à tous,rnrnÉtant élève en école d'ingénieur à 400km de chez moi, j'ai postulé pour un poste à la mairie de ma ville d'origine.rnAujourd'hui, j'ai reçu un courrier me demandant de me présenter à un jury le vendredi 10 avril.rnrnLe problème est que je ne peux pas me présenter à ce jury car je serai en cours ce jour là. J'ai donc appelé le service des ressources humaines pour signaler que je ne serai pas disponible à cette date et arranger une autre date pour cet entretien.rnLors de mon appel, la personne responsable de cette affaire m'a dit que si je ne pouvais me présenter à cet entretien, je serai tout simplement supprimé de la liste et qu'il était impossible de modifier cette date.rnrnOnt-ils le droit de me supprimer de la liste des postulants pour la simple raison que je ne peux être présent le jour du jury car je n'appartient pas à la même zone de vacances scolaire ?rnrnBonne journée
Clément